



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA
CD : M. FORNARELLI
Excusée : Mme FRANCHET

PV du 26 avril 2022

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende 500.00 €

(Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans+ critères féminins).

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans et + 55ans & critérium féminines).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).



Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :
Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :
Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022
Jeudi 26 mai 2022
Lundi 6 juin 2022

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le club FC Villiers jouera au stade Louis Babin à la Norville.
Sous réserve des rencontres officielles du RC Arpajonnais.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Babin sera fermé du mercredi 20 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Faillu sera fermé du mardi 19 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

Courriel de la Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon

Fermeture du terrain d'entraînement jusqu'au 15 mai 2022.
Le terrain d'honneur reste disponible.

Courrier de la Mairie de Lisses

nous informant que le club FC Lissois est autorisé à organiser des rencontres les dimanches après 18 h sur le terrain synthétique du complexe sportif Stéphane Diagana.

Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles en Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 30 avril au dimanche 1^{er} mai 2022 14 h.

Arrêté Municipal de la Mairie de Bures-sur-Yvette

Indisponibilité du terrain de football en herbe Chabrat du 14 et 15 mai 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie de Champlan

Fermeture du gymnase de la Butte comprenant les vestiaires du club de football à partir de fin avril 2022 jusqu'en janvier 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Etampes

Fermeture des stades de la ville d'Etampes le 1^{er} mai 2022.



Arrêté Municipal de la Mairie d'Evry-Courcouronnes
Fermeture du complexe du lac du 14 mai au 15 mai 2022.

Arrêté Municipal de la mairie de Villabé
Fermeture du terrain en herbe du gymnase Le Bras de Fer du samedi 23 avril 2022 au lundi 9 mai 2022.

Arrêté Municipal d'Ollainville du 19 avril 2022
Fermeture du stade de l'Orangerie du 25 avril au dimanche 8 mai 2022.

COUPES

TIRAGES le Mardi 3 mai 2022 à 19h à l'Institut Gaston VILLADIER au District de l'Essonne

Les ½ de finale auront lieu :

LE 21 MAI 2022 : U14
**LE 22 MAI 2022 : SENIORS ESSONNE et DISTRICT, CDM, U16, U18, VETERANS et
CHALLENGE +45 ANS**

FINALES COUPES DE L'ESSONNE

Les rencontres suivantes auront lieu le samedi 11 juin 2022 à Linas Montlhéry
Aux horaires suivants :

CDM	9H30
U14	11H45
U16	14H30
U18	16H30

Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 19 juin 2022 à Orsay
Aux horaires suivants :

Challenge +45 ans	9H30
Vétérans	11H45
Seniors District	14H
Seniors Essonne	16H

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 9 AVRIL 2022



U15 F A 8 * Poule A

Evry FC 1 / Palaiseau US 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende à Evry FC pour absence de tablette (Iphone non reconnu).

Match remis du 26 mars 2022 à jouer le 14 mai 2022

VYC 1 / Boissy Ss/ St Yon 2 * U18 F A 8

Match n° 2417014 remis au 9 avril 2022

Ulis CO 1 / Boissy Ss/ St Yon 2 * U18 F A 8

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture feuille de match papier.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Boissy Ss/ St Yon.

Amende réglementaire à Boissy Ss/ St Yon.

Match n° 23939695 du 23 avril 2022

Boissy Ss/ St Yon 1 / Etampes FC 1 * Seniors F A 11 * D1

Courriel de Boissy Ss/ St Yon en date du mercredi 20 avril 2022 à 15 h 20, nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Boissy Ss/ St Yon.

Amende réglementaire à Boissy Ss/ St Yon intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 17 AVRIL 2022

Coupe Essonne

Tremplin Foot 1 / Longjumeau FC 1

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 20 avril 2022 à 11 h 02.

Amende pour transmission tardive à Tremplin Foot.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022

D1

Brétigny FCS 2 / Wissous FC 1

Reprise du dossier.



Lecture du rapport du club visiteur.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende à Brétigny FCS pour absence de tablette.

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2022

D2/B

Boussy-Quincy FC 1 / Grigny US 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 24 avril 2022 à jouer le 26 mai 2022 à 15 h

Aigle Fertoise 2 / Orsay Bures FC 2 * D4/A

Match n° 23553713 du 24 avril 2022

Savigny Foot CO 2 / Epinay Athlético FC 1 * D3/B

Courriel d'Epinay Athlético.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 26 mai 2022 à 15 h.

Match n° 23554290 du 24 avril 2022

Villebon SPF 2 / Wissous FC 2 * D5/B

Courriel du club de Villebon SPF du 22 avril 2022 à 09 h 11, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de Villebon SPF 2.

Cette équipe est déclarée forfait général.

Amende réglementaire à Villebon SPF.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 23554291 du 24 avril 2022

Itteville-Ballancourt 2 / Villiers sur Orge FC 1 * D5/B

Courriel du club de Villiers sur Orge FC du 22 avril 2022 à 11 h 07, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Villiers sur Orge FC.

Match n° 23751473 remis au 22 mai 2022

Arpajonnais RC 1 / Lisois FC 1 * D2/A

En raison d'une rencontre de Coupe de France, la Commission reporte la rencontre au 11 mai 2022 à 20 h.

Match n° 23751484 remis au 22 mai 2022

Sud Essonne 1 / MNVDB FC 1 * D2/A

Courriel de Sud Essonne.



En raison d'une rencontre de Coupe de France, la Commission reporte la rencontre au 11 mai 2022 à 20 h.

Match n° 23751717 du 5 juin 2022

Aigle Fertoise 2 / Ballainvilliers AS 2 * D4/A

Demande d'Aigle Fertoise de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission (Art. 10.3 du RSG du DEF).

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour.

COUPE ESSONNE CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 5 / Portugais Ulis AS 5

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022

D1

Tigery AS 5 / Longjumeau FC 5

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 21 avril 2022 à 13 h 28.

Amende pour transmission tardive à Tigery AS.

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2022

D1

Grigny US 5 / Villemoisson FC 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match remis du 23 janvier 2022 à jouer le 22 mai 2022 et courriel de VYC

Fontenay le Vicomte FR 5 / VYC 5 * D1

Match remis du 13 février 2022 à jouer le 22 mai 2022

Plateau Saclay ES 5 / Pays Limours ENT 5 * D2



Match n° 23873326 remis au 8 mai 2022

Villabé ETS 5 / Milly Gatinais FC 5 * D2

Arrêté de fermeture du terrain du stade Bras de Fer à Villabé.

La Commission fixe la rencontre au 22 mai 2022.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 9 AVRIL 2022

D3/B

igny AFC 1 / Ulis CO 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Au vu des rapports et des Logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 16 AVRIL 2022

D4/C

Révélation FA 1 / MNVDB-Villejust 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende à Révélation FA pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Match n° 23533586 du 9 avril 2022

Révélation FA 1 / Port. Ris Orangis 1 * D4/C

Reprise du dossier.

Courriel du club de Révélation FA nous informant d'une erreur pour la saisie du score de cette rencontre.

La Commission enregistre le nouveau score :

Révélation FA 1 : 0 but

Port. Ris Orangis 1 : 1 but

Match n° 23532915 du 14 mai 2022

Courcouronnes FC 1 / Massy 91 FC 2 * D2/A

Arrêté de fermeture de la Mairie d'Evry-Courcouronnes pour le Complexe du Lac.

La Commission reporte cette rencontre au 21 Mai 2022 à 15 h 30.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 27 MARS 2022

D3/A



Orsay Bures FC 1 / Villabé ETS 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 3 AVRIL 2022

D4/B

Etampes FC 3 / Mennecy CS 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

TI 72 h du 24 avril 2022 à jouer le 26 mai 2022 à 13 h

Etampes FC 3 / SGSSP 2 * D4/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Athis-Mons USO 1 / Massy 91 FC 3 * D4/A

Athis-Mons USO 1 / Arpajonnais RC 3 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Pays Limours ENT 1 / MNVDB-Villejust 1 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat)

Orsay Bures FC 2 / Massy 91 FC 3 * D4/A

Match n° 23562188 du 24 avril 2022

Ris Orangis US 1 / Gif Sfoc 1 * D1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de Gif Sfoc 1.

Amende réglementaire à Gif Sfoc.

Frais d'arbitrage à la charge de Gif Sfoc (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

Match n° 23562284 du 24 avril 2022

Etampes FC 2 / Breuillet FC 1 * D2/A

Demande d'Etampes de changement d'heure via Footclubs, le 21 avril 2022.

Refus de Breuillet FC.

La Commission reporte la rencontre au 1^{er} mai 2022.

Demande traitée par le Secrétariat.

Demande d'Etampes de changement de date et d'heure via Footclubs.

Accord de Breuillet FC.



Arrêté Municipal de Fermeture des stades le 1^{er} mai 2022.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 22 mai 2022 à 12 h.

Amende à Etampes FC pour demande tardive.

Match n° 23555817 du 15 mai 2022

Plessis Pâté ES 1 / Palaiseau-Villebon 4 * D4/B

Courriel de Plessis Pâté demandant le changement d'heure, pour jouer à 12 h.

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission.

La Commission rappelle que les demandes doivent se faire par Footclubs.

COUPE ESSONNE U18

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Linaz Montlhéry ESA / Brunoy FC * Du 1^{er} mai 2022 (remis) au 4 mai 2022 à 20 h au stade Paul Desgouillons 1 à Montlhéry

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 10 AVRIL 2022

D2/B

Pays Limours ENT 1 / Grigny FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

D3/A

MNVDB-Villejust 1 / Ste Geneviève Sports 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mai 2022.

FMI NON PARVENUES DU 24 AVRIL 2022

D2/B

Soisy sur Seine AS 1 / Dourdan Sports 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mai 2022.

D3/C

Epinay Atlético FC 1 / Sud Essonne 1



1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 3 mai 2022, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match remis du 24 avril 2022 à jouer le 22 mai 2022

Arpajonnais RC 1 / Longjumeau FC 1 * D1

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Orsay Bures FC 2 / Igny AFC 1 * D3/A * Du 1^{er} mai 2022 (remis) au 22 mai 2022

Accord de la Commission.

Match n° 23562550 du 24 avril 2022

Paray FC 1 / Pays Limours ENT 1 * D2/B

Courriel du club de Pays Limours ENT demandant le report du match.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre le 22 mai 2022.

Match n° 23562664 du 15 mai 2022

Courcouronnes FC 1 / Saclas Méréville US 1 * D3/A

Arrêté de fermeture de la Mairie d'Evry-Courcouronnes du 15 mai 2022.

La Commission fixe la rencontre au 11 mai 2022 à 20 h.

COUPE ESSONNE VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 17 AVRIL 2022

Port. Ris Orangis 11 / Montgeron ES 11

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 24 avril 2022 à 08 h 25.

Amende pour transmission tardive à Port. Ris Orangis.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 24 avril 2022 à jouer le 22 mai 2022 et courriel de Jeunesse Etampoise

Jeunesse Etampoise 11 / Epinay sur Orge SC 11 * D2/B

TI 72 h du 24 avril 2022 à jouer le 22 mai 2022 et demande de changement de date et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 11 / Coudraysien FC 11 * D3/B

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Plateau Saclay ES 12 / Trois Vallées FC 11 * D4/A * Du 1^{er} mai 2022 (remis) au 27 avril 2022 à 20 h



Accord de la Commission.

Demande de changement de date et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Orsay Bures FC 11 / Villemoisson FC 11 * D2/A * Du 1^{er} mai 2022 (remis) au 22 mai 22 au stade municipal 2 à Orsay

Accord de la Commission.

Match n° 23538404 du 17 avril 2022

Benfica Yerres 13 / Bondoufle AMC 12 * D4/B

Courriel du club de Benfica Yerres et lecture de la FMI.

La Commission demande au club de Bondoufle et à l'arbitre de confirmer le résultat pour sa réunion du 3 mai 2022.

Match n° 23538304 du 24 avril 2022

Massy FC 91 12 / Ollainville AS 12 * D4/A

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Ollainville AS.

Amende réglementaire à Ollainville AS intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 23538309 du 8 mai 2022

Ollainville AS 12 / Dourdan Sports 11 * D4/A

Arrêté de Fermeture de la Mairie d'Ollainville du lundi 25 avril au dimanche 8 mai 2022 inclus.

La Commission fixe la rencontre le 22 mai 2022.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 10 AVRIL 2022

Poule C

Boussy-Quincy FC 8 / Paray FC 8

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 3 mai 2022.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Wissous FC 8 / Les Lusitaniens 8 * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 23561647 du 24 avril 2022

Janville Lardy ASL 8 / Wissous FC 8 * Poule B

Courriel de Wissous FC du mercredi 20 avril 2022, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.



La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Wissous FC 8.
Demande traitée par le Secrétariat.

Match n° 23561925 du 24 avril 2022

Aigle Fertoise 8 / Orsay Bures FC 8 * Poule E

Courriel d'Aigle Fertoise du vendredi 22 avril 2022, à 10 h 32, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'Aigle Fertoise 8.
Demande traitée par le Secrétariat.

Match n° 23561781 du 5 juin 2022

Bondoufle AMC 8 / St Chéron ES 8 * Poule C

Demande de Bondoufle AMC de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission ne peut donner son accord.

+55 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB FC 10 / Athis-Mons USO 10 * Poule B

Accord de la Commission.

Match n° 23875977 du 10 avril 2022

Ignny AFC 10 / Sud Essonne 10 * Poule A

Reprise du dossier.

Courriels de Sud Essonne et d'Ignny AFC confirmant le score de la rencontre : 3 à 3.